



RELEVÉ DE DÉCISIONS VALANT COMPTE-RENDU

De la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2022

L'an 2022, le 4 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du Fenouiller s'est réuni en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et du décret n° 2021-1471 du 10 novembre 2021, sous la présidence de Madame Isabelle TESSIER, Maire, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 29 mars 2022 conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur la porte de la Mairie.

Étaient présents (20) : Mme I. Tessier, Mme N. Lecart, M. S. Guibert, Mme S. Renaudin, M. L. Poulain, M. P. Trichet, Mme L. Vrignaud, M. S. L'Hours, M. V. Dudit, Mme S. Chaillou, Mme A. Joubert, M. M. Voisin, Mme Brochard-Vadrot, M. G. Billet, M. D. Barbot, Mme D. Perrocheau, M. L. Pontoizeau, Mme S. Dupont, M. P. Gérardin, Mme G. Bibard.

Étaient absents ayant donné procuration (3) :

Mme M. Habert, pouvoir à Mme Lecart - M.P. Blanchard, pouvoir à M. Guibert – M. W. Schoepfer, pouvoir à M. Gérardin.

Étaient absents, excusés (3) : Mme C. Léger, M. L. Reigniez, Mme I. Catteau,

Nombre légal de Conseillers : 27

En exercice : 26 **Présents : 20**

Pouvoirs : 3

Votants : 23

Ouverture de la séance à 19h05

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick Trichet, élu à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2022 est approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

2022-018 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE DE VERIFICATIONS PERIODIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal :

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de vérifications périodiques ;
- **Approuve** les termes de la convention de groupement de commandes tels que présentés ;
- **Précise** que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est désigné coordonnateur du groupement afin de mener la procédure de consultation ;
- **Précise** que la CAO du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération sera compétente pour l'attribution du marché public ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes, et à prendre tout acte d'exécution de l'accord-cadre à intervenir pour les besoins concernant la commune.

Adoptée à l'unanimité

2022- 019 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CA POUR LA PASSATION D'UN ACCORD CADRE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIEL ET LICENCE INFORMATIQUE

Le Conseil municipal :

- **Approuve** le principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de fourniture et livraison de matériel et de licence informatique ;
- **Approuve** le principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de fourniture et livraison de matériel et de licence informatique ;
- **Précise** que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est désigné coordonnateur du groupement afin de mener la procédure de consultation ;
- **Précise** que la CAO du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération sera compétente pour l'attribution du marché public ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes, et à prendre tout acte d'exécution de l'accord-cadre à intervenir pour les besoins concernant la commune.

Adoptée à l'unanimité

2022- 020 : CREATION ET RECRUTEMENT DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIFS (CEE)

Le Conseil municipal :

- **Crée** 28 contrats d'engagement éducatif, répartis comme suit, sur l'exercice 2022 :
 - Vacances de Printemps : Du 11/04/2022 au 22/04/2022 : 6 animateurs
 - Vacances Estivales : Du 08/07/2022 au 31/08/2022 : 10 animateurs
 - Vacances d'Automne : Du 22/10/2022 au 07/11/2022 : 6 animateurs
 - Vacances d'Hiver : Du 17/12/2022 au 03/01/2023 : 6 animateurs
- **Fixe** la rémunération des CEE comme suit :
 - Animateurs diplômés : Salaire journalier de 70.00 € brut
 - Animateurs stagiaires et non qualifiés : Salaire journalier de 60.00€ brut
- **Précise** que les journées de préparations seront rémunérées au tarif journalier comme les indemnités de congés payés.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2022.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

2022- 021 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE QUATRE AGENTS VALANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal :

- **Crée** à compter du 1^{er} mai 2022 :
 - Un emploi permanent à temps non-complet d'adjoint technique territorial à 32/35^{ème}
 - Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial à 28/35^{ème}
 - Un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
 - Un emploi permanent à temps complet d'agent social territorial
- **Supprime** à compter du 1^{er} mai 2022 :
 - Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial à 28/35^{ème}
 - Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial à 25/35^{ème}
 - Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 24.5/35^{ème}
 - Un emploi permanent à temps non complet d'agent social territorial à 28/35^{ème}
- **Dit** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité

2022- 022 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil municipal :

➤ **Approuve** le compte de gestion du budget principal de la ville relatif à l'exercice 2021, dressé par le Trésorier Principal de Saint Gilles Croix de Vie, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice précisé ainsi :

	Résultat exercice précédent (2020)	Résultat 2021	Résultat cumulé
Fonctionnement		657 814,67	657 814,67
Investissement	82 507,05	736 419,86	818 926,91
Total	82 507,05	1 394 234,53	1 476 741,58

Adoptée à l'unanimité

2022- 023 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil municipal, sous la présidence de Mme N. Lecart, élue à l'unanimité, Mme le Maire étant sortie de la salle et ne prenant pas part au vote :

➤ **Adopte** le compte administratif 2021 du budget principal de la ville arrêté aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
011	Charges à caractère général	563 839,76	013	Atténuations de charges	31 583,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 106 602,48	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 308,43
022	Dépenses imprévues		70	Produits des services	169 954,89
023	Virement à la section d'investissement		73	Impôts et taxes	2 039 166,27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	512 942,57	74	Dotations, subventions et participations	755 373,08
65	Autres charges de gestion courante	284 211,36	75	Autres produits de gestion courante	94 396,04
66	Charges financières	51 624,79	76	Produits financiers	2,13
67	Charges exceptionnelles	853,95	77	Produits exceptionnels	44 105,15
TOTAL		2 520 074,91	TOTAL		3 177 889,58

SECTIONS D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
020	Dépenses imprévues		001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 308,43	021	Virement de la section de fonctionnement	
13	Subventions d'investissement		024	Produits de cessions	
16	Emprunts et dettes assimilés	227 385,51	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	512 942,57
20	Immobilisations incorporelles	14 136,13	10	Dotations, fonds divers et de réserves	1 062 436,75
204	Subvention d'équipements versées	257 408,00	13	Subventions d'investissement	395 373,07
21	Immobilisations corporelles	1 211 644,59	16	Emprunts et dettes	3 103 129,92
23	Immobilisations en cours	2 583 967,80	21	Immobilisations corporelles	
			23	Immobilisations en cours	388,01
TOTAL		4 337 850,46	TOTAL		5 074 270,32

Adoptée à l'unanimité

2022- 024 : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES 2021

Le Conseil municipal :

➤ **Approuve** le bilan des acquisitions et cessions au titre de l'année 2021 se présentant ainsi :

Nature	Objet	Nom de rue	Tiers	Montant	Date délibération	Date Aquisition
FRAIS D'ACTE	ACQUISITION PARCELLE AH36	Rue du Centre	OCEAN NOTAIRES	688,06 €	11/06/2013	11/03/2020
FRAIS GEOMETRE	ACQUISITION PARCELLES AH 34-35-36-45-262-264-280-289	Rue du Centre	STE CABINET MILCENT PETIT	1 900,80 €		
FRAIS GEOMETRE	AQUISITION PARCELLES AH 262 280	Rue du Centre	STE CABINET MILCENT PETIT	1 632,00 €		
ACQUISITION PARCELLE	ACQUISITION PARCELLE A4 1703	Les Landes	OCEAN NOTAIRES	280,00 €	16/12/2019	02/06/2021
ACQUISITION PARCELLE	AQUISITION PARCELLE A4 1703 - INDEMNITE D'EVICION	Les Landes	OCEAN NOTAIRES	280,00 €		
ACQUISITION PARCELLE	AQUISITION PARCELLE AI 309 ET 311	Les Challeberts et La Tonnelle	MAITRE LAURE BARREAU	102 150,00 €	12/04/2021	25/06/2021
FRAIS D'ACTE	AQUISITION PARCELLE AI 309 ET 311	Les Challeberts et La Tonnelle	MAITRE LAURE BARREAU	2 150,00 €		
FRAIS D'ACTE	ACQUISITION PARCELLE AH 6	4 rue du Plessis	OCEAN NOTAIRES	3 502,74 €	15/02/2021	29/06/2021
ACQUISITION PARCELLE	ACQUISITION PARCELLE AH 6	4 rue du Plessis	OCEAN NOTAIRES	245 000,00 €		
ACQUISITION PARCELLE	ACQUISITION PARCELLES AL 43-174-175-179	Champ de Caille	OCEAN NOTAIRES	249 634,79 €	31/05/2021	19/10/2021
FRAIS D'ACTE	ACQUISITION PARCELLE AN 455	Rue du Fief de l'Ormeau	SCP FREIZEFFOND	140,00 €	27/07/2015	01/12/2018
FRAIS D'ACTE	ACQUISITION PARCELLE AT 225	13 rue de la Fontaine	OCEAN NOTAIRES	172,00 €	20/01/2020	09/12/2020
FRAIS D'ACTE	ACQUISITION PARCELLE AL 175 INDEMNISATION D'EVICION	Champ de Caille	EARL LE PETIT BEAUREGARD	3 328,53 €	31/05/2021	19/10/2021
ACQUISITION IMMOBILIERE	ACQUISITION AH 32	Rue du Centre	OCEAN NOTAIRES	135 200,39 €	14/12/2020	10/03/2021
FRAIS D'ACTE	ACQUISITION AH 32 - FRAIS	Rue du Centre	OCEAN NOTAIRES	3 200,39 €		
ACQUISITION IMMOBILIERE	ACQUISITION 53 BIS RUE DU CENTRE	Rue du Centre	NOTAIRES ASSOCIES	57 368,75 €	28/09/2021	21/10/2021
FRAIS D'ACTE	ACQUISITION 53 BIS RUE DU CENTRE	Rue du Centre	NOTAIRES ASSOCIES	7 200,00 €		
				813 828,45 €		

Adoptée à l'unanimité**2022- 025 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil municipal :

➤ **Approuve** l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 au Budget Primitif 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) :	0,00 €
- Section d'investissement : compte 1068 (recette) :	657 814,67 €
- Section d'investissement : compte 001 (recette) :	818 926,91 €
Total :	1 476 741,58 €

Adoptée à l'unanimité**2022- 026 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE 2022**

Le Conseil municipal :

➤ **De ne pas augmenter** le taux des contributions directes et de les maintenir comme suit :

Désignation des taxes	Taux
Taxe d'Habitation (THS)	13,75 %
Taxe Foncier Bâti	27,77 %
Taxe Foncier Non Bâti	45,45 %

Adoptée à l'unanimité

2022- 027 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal :

➤ **Adopte** le Budget Primitif 2022 présenté comme suit et arrêté aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 3 512 940,00 €
- Section d'investissement : 4 432 995,69 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
011	Charges à caractère général	800 365,00	013	Atténuations de charges	35 000,00
012	Charges de personnel	1 603 022,00	70	Virement de la section de fonctionnement	176 900,00
65	Autres charges de gestion courantes	343 900,00	73	Produits de cessions	2 098 200,00
66	Charges financières	58 000,00	74	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 105 340,00
67	Dépenses exceptionnelles	5 000,00	75	Dotations, fonds divers et de réserves	95 500,00
022	Dépenses imprévues	25 000,00	042	Subventions d'investissement	2 000,00
023	Virement de la section de fonctionnement	193 653,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	484 000,00			
	TOTAL	3 512 940,00		TOTAL	3 512 940,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
020	Dépenses imprévues	30 000,00	001	Solde d'exécution de la section d'investissement report	818 926,91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	193 653,00
13	Subventions d'investissement		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	484 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	392 000,00	10	Dotations, fonds divers et de réserves	1 207 814,67
20	Immobilisations incorporelles	14 074,96	13	Subventions d'investissement	863 203,02
204	Subventions d'équipements versées	453 845,00	16	Emprunts et dettes	784 398,09
21	Immobilisations corporelles	457 428,24	21	Immobilisations corporelles	81 000,00
23	Immobilisations en cours	3 083 647,49			
	TOTAL	4 432 995,69		TOTAL	4 432 995,69

Adoptée à l'unanimité

2022- 028 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2022

Le Conseil municipal :

- **Vote** les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessous,
- **Dit que** la dépense est inscrite au Budget Primitif 2022 de la Ville

Adoptée à l'unanimité, (Mme Renaudin, M. Voisin et M. Gérardin, impliqués dans les associations, ne prenant pas part au vote)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

N°	Organisme	Subventions versées pour l'année 2021	Propositions 2022
1	A.S.E.C (Association Sportive Et Culturelle) collège privé de Saint Gilles Croix de Vie (126 élèves X 3€)	300,00 €	378,00 €
2	APE Petit Prince	200,00 €	300,00 €
3	APEL Sainte Marie	200,00 €	300,00 €
4	Association sportive Collège Garcie Ferrande (91 élèves X 3 €)	102,00 €	273,00 €
5	Ecole La Chapelle - ULIS		700,00 €
6	MFR - La bouchère - Saint Gilles Croix de Vie (11 élèves X 35€)	384,00 €	385,00 €
7	MFR - IREO - Les Herbiers (1 élève X 32€)	32,00 €	
8	BTP CFA - AFORBAT (5 élèves X 35 €)	160,00 €	175,00 €
9	ESFORA - La Roche sur Yon	256,00 €	
10	MFR - Les plantes - Challans (2 élèves X 35€)		70,00 €
11	MFR - La Rivière - Saint Jean de Monts	128,00 €	
12	MFR - IFACOM - La Férière (3 élèves X 35 €)	32,00 €	105,00 €
13	MFR - Horticole - Mareuil sur Lay (2 élèves X 35 €)	96,00 €	70,00 €
14	MFR - Les Hermitants - Venansault (2 élèves X 35 €)	64,00 €	70,00 €
15	MFR - Les Achards (1 élève X 35€)		35,00 €
16	MFR - Pouzauges	32,00 €	
17	MFR - Saint Florent des Bois (1 élève X 35 €)		35,00 €
18	MFR - Les Sables d'Olonne (1 élève X 35€)		35,00 €
19	MFR - Saint Michel Mont Mercure (3 élèves X 35€)		105,00 €
20	Association des chasseurs et des propriétaires du Fenouiller	100,00 €	150,00 €
21	Tennis Vie Le Fenouiller (26 enfants X 50 € + 22 adultes X 20 €)	1 740,00 €	1 740,00 €
22	Etoile de Vie Le Fenouiller Football	3 000,00 €	3 000,00 €
23	Familles Rurale - Le Fenouiller - Musique (2020 et 2021)	3 000,00 €	
24	Les Marcheurs de la Vie (104 X 6€)		600,00 €
25	Les Arts au village		600,00 €
26	Les Treteaux de la vie (forfait)		1 000,00 €
27	Amicale du Personnel Communal du Fenouiller (17 X 60€)	1 050,00 €	1 020,00 €
28	Les Rives de la Vie (34 X 10€)		340,00 €
29	Bouge au F'nouille (9 X 20 €)		180,00 €
30	Les Alcyons (70 enfants X 40€ + 19 adultes X 20€)	3 140,00 €	3 180,00 €
31	L'Océane (26 enfants X 20€ + 43 adultes X 10€)	900,00 €	950,00 €
32	Maison Départementale des Associations de Vendée	400,00 €	
33	La Cicadelle (9 enfants X 30€)	50,00 €	270,00 €
34	Société de tir des Pays de Riez et Vie (5 enfants X 45 € + 10 adultes X 20€)	605,00 €	425,00 €
35	Judo côte de lumière (26 enfants X 15 € + 35 adultes X 10€)	950,00 €	740,00 €
36	Croc'K Notes	240,00 €	
37	Karaté club de la Vie (8 enfants X 15€ et 2 adultes X 10€)	125,00 €	140,00 €
38	Ô Vent des Mouettes	220,00 €	
39	Tennis de table de Breignolles	110,00 €	
40	Etoile de Riez et Vie basket (34 enfants X 50 € + 17 adultes X 20€)	1 730,00 €	2 000,00 €
41	La compagnie du contraste (5 adultes X 40€)		200,00 €
42	Association d'Assistantes Maternelles - Les bébés matelots	100,00 €	100,00 €
43	L'outil en Nain (4 enfants X 30€ + 15 adultes X 15€)		345,00 €
	TOTAL	19 446,00 €	20 016,00 €

2022- 029 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDEE – OPERATION CENTRE-BOURG

Le Conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 la convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Vendée (EPF), en lien avec le projet de renouvellement urbain en centre-bourg,

Adoptée à l'unanimité

2022- 030 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – ILOT H – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le Conseil municipal :

- **Approuve et d'adopte** le programme présenté pour le réaménagement de l'ilot H situé en centre-bourg pour un estimatif des travaux de 426 500 € HT (valeur mars 2022) en tranche ferme et 98 000 € HT en tranche optionnelle.
- **Lance** la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,
- **Lance** les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants (SPS, bureau de contrôle...)
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte...),
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du programme, incluant la tranche ferme ainsi que les tranches optionnelles, à intervenir conformément à l'article L 2122-21-1 du CGCT, d'un montant estimatif de 75 000 € H.T. La rémunération inclut les missions de base ESQ, APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR + EXE partielle, OPC et STD, ce qui recouvre notamment le choix du groupement de maîtrise d'œuvre qui sera attributaire et la signature du marché avec celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

2022- 031 : AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA MSA

Le Conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer avec la Mutualisé Sociale Agricole de Loire-Atlantique-Vendée l'avenant à la convention de prestation de service.

Adoptée à l'unanimité

2022- 032 : DETERMINATION DU COUT DE L'ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE – ANNEE 2021/2022

Le Conseil municipal :

- **Fixe** le coût d'un élève dans l'école publique à 770 € pour l'année scolaire 2021/2022
- **Dit que** ce montant déterminera la participation due par l'école privée Sainte Marie du Fenouiller, sous contrat d'association,
- **Dit que** ce coût servira de base au calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsque l'école publique du Fenouiller accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Adoptée à l'unanimité

2022- 033 : AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DOMICILIES A SAINT GILLES CROIX DE VIE FREQUENTANT L'ECOLE PUBLIQUE LE PETIT PRINCE DU FENOILLER

Le Conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention de participation aux frais de scolarisation des élèves fréquentant notre école publique, résidants sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie, pour l'année scolaire 2021/2022,
- **Précise** que le montant de la contribution forfaitaire est fixé à 770 €
- **Précise** que la liste nominative des enfants de Saint Gilles Croix de Vie scolarisés à l'école publique du Fenouiller Le Petit Prince est annexée à l'avenant n° 3.

Adoptée à l'unanimité

2022- 034 : AVENANT N° 23 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DOMICILIES A SAINT REVEREND FREQUENTANT L'ECOLE PUBLIQUE LE PETIT PRINCE DU FENOILLER

Le Conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 23 à la convention de participation aux frais de scolarisation des élèves fréquentant notre école publique, résidants sur la commune de Saint Révérend, pour l'année scolaire 2021/2022,
- **Précise** que le montant de la contribution forfaitaire est fixé à 770 €
- **Précise** que la liste nominative des enfants de Saint Révérend scolarisés à l'école publique du Fenouiller Le Petit Prince est annexée à l'avenant n° 23.

Adoptée à l'unanimité

2022- 035 : AVENANT N° 13 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DOMICILIES A GIVRAND FREQUENTANT L'ECOLE PUBLIQUE LE PETIT PRINCE DU FENOILLER

Le Conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 13 à la convention de participation aux frais de scolarisation des élèves fréquentant notre école publique, résidants sur la commune de Givrand, pour l'année scolaire 2021/2022,
- **Précise** que le montant de la contribution forfaitaire est fixé à 770 €
- **Précise** que la liste nominative des enfants de Givrand scolarisés à l'école publique du Fenouiller Le Petit Prince est annexée à l'avenant n° 13.

Adoptée à l'unanimité

2022- 036 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE, SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION, DU FENOILLER – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Le Conseil municipal :

- **Adopte** le montant de la participation de la commune aux frais de scolarisation des élèves Fénolétains scolarisés à l'école privée Sainte Marie, sous contrat d'association, pour l'année scolaire 2021/2022, à hauteur de 107 800 €
- **Décide** du versement du solde de cette participation d'un montant de 47 800 €, étant entendu qu'un acompte de 60 000 € a été versé au cours du 1^{er} trimestre 2022,
- **Dit que** cette dépense obligatoire est inscrite au budget 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022- 037 : AVENANT N° 24 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DOMICILIES AU FENOILLER, DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT GILLES CROIX DE VIE – 2021/2022

Le Conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 24, à la convention de participation aux frais de scolarisation des Fénoletains scolarisés au sein des écoles publiques de Saint Gilles Croix de Vie pour l'année scolaire 2021/2022,
- **Précise** que la participation totale aux frais de scolarisation des élèves du Fenouiller fréquentant les écoles publiques de Saint Gilles Croix de Vie, correspondant à l'année scolaire 2020/2021 est fixée à 25 350 €,
- **Dit que** les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2022

Adoptée à l'unanimité

2022- 038 : DETERMINATION DU SOLDE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE A VERSER A L'AFR DU FENOILLER – ANNEE 2021

Le Conseil municipal :

- **Fixe** le montant du solde de la subvention 2021 à verser à l'Association Familles Rurales du Fenouiller à 11 583,81 €, se décomposant comme suit :
 - Accueil périscolaire : 6 843,22 €,
 - Accueil de loisirs « Féno'mène : 4 740,59 €
- **Dit que** les crédits ont été inscrits au budget primitif 2022 au chapitre 65

Adoptée à l'unanimité

**Information au Conseil Municipal
Séance du 4 avril 2022**

Registre des décisions municipales Du 21 février au 28 mars 2022		
	Référence	Objet
1	DEC 2022- 001	Avenant n° 1 – Contrat mission contrôle technique – SOCOTEC – Extension de la mairie

DIA du 22 février au 28 mars 2022

15-2022	DIA renonciation parcelles B n° 1231, 1446, 1447, 1449 – 115 rue du Centre Consorts BOSSARD/Mr et Mme TRIMOREAU Henri
16-2022	DIA renonciation parcelle AM n° 339 – rue du Petit Beauregard Mr ALLAIRE Jean-Charles/Mr et Mme ALLAIRE Hervé
17-2022	DIA renonciation parcelle AP n° 323 – 6 rue des Vanneaux Mr PICARD Vincent et Mme PINEAU Laura/Mr et Mme GUILBAUD Norbert
18-2022	DIA renonciation parcelles AL n° 170, 110 et 73 (indivis) - 332 rue de Bel Air Mr CHARPENTIER Pierre/Mr et Mme BONNARD Alain
19-2022	DIA transmise à l'Agglomération Pays de Saint Gilles Croix de Vie Parcelle AK n° 11p – 1 rue du Carté Mr et Mme COUTOUIS René/Mr et Mme DENIS Arnaud
20-2022	DIA renonciation parcelle AH n° 492 – rue du Centre

	Consorts BOIZARD/Mr PIOU Alain
21-2022	DIA renonciation parcelle AN n° 299 – 26 rue de l’Emeraude Mr et Mme NICOLAS Michel/Mr et Mme LE BAS Didier
22-2022	DIA renonciation parcelles AM n° 46, 188, 191, 197, 199 (copro) – 320 rue des Barrières Mr GUILLOTON Simon/Mr et Mme MAILLET Yoann
23-2022	DIA renonciation parcelles AH 490 et 493 (indivis) - 49 rue du Centre Consorts BOIZARD/Mr et Mme GUIHAL Alexis
24-2022	DIA renonciation parcelles AH 491 et 493 (indivis) - 49 bis rue du Centre Consorts BOIZARD/ Mr et Mme GUIHAL Alexis
25-2022	DIA renonciation parcelle AR 152 – 26 avenue de la Crochetière Mr TOUCHAIS Alexis/Mr ROULLIER Vincent
26-2022	DIA renonciation parcelles D 1928 et 1929 – 108 quater Rte de St Révérend Mr et Mme FREMERY Dominique/Mr et Mme SCHWARTZMANN Emmanuel
27-2022	DIA renonciation parcelle AK 111 – 9 rue du Moulin Neuf Mr THOBIE Daniel/Mr et Mme FERRE Eric

La séance est levée à 20h17

**Le Maire,
Isabelle TESSIER**

